



DECLARATION LIMINAIRE COMITE TECHNIQUE DU 29 MARS 2016

Monsieur le Président,

Nous nous réunissons aujourd'hui encore dans un contexte grave, avec les attentats qui ont frappé la Belgique. La CGT est solidaire des victimes et de leurs proches, ainsi que de l'ensemble de la population traumatisée à Bruxelles, mais aussi en Turquie, Syrie, Libye....Profondément attachés à la paix, nous rejetons tous les extrémismes et tous les actes barbares commis en leur nom. Cependant, nous rappelons aussi notre attachement aux libertés individuelles. Le maintien permanent de l'état d'urgence n'est donc pas pour nous la solution. Tous les emplois supprimés dans la décennie passée, dans la police et la justice ne pourront pas être compensés par les créations annoncées dans la précipitation qui se feront au détriment des autres emplois publics. Pour la CGT, c'est tout le service public qui a un rôle à joué dans la lutte contre le terrorisme en assurant le lien social par l'éducation, la santé, le logement, l'emploi...Notre administration a également un rôle essentiel en luttant contre la fraude et le blanchiment d'argent. Il faut donc arrêter les suppressions et au contraire, implanter les emplois nécessaires au bon exercice de toutes les missions publiques.

La période se caractérise également par le projet de loi El Khomri et son rejet très majoritaire par la population, les Organisations Syndicales et les organisations de jeunes. La CGT refuse la casse du code du travail que porte ce projet de loi et au contraire, revendique un Code du Travail garant de nouveaux droits pour les salariés. C'est pourquoi nous appelons dans l'unité aux actions interprofessionnelles et intergénérationnelles notamment à la journée de grève et de manifestations du 31 mars 2016.

Nous faisons le lien entre la loi travail et les réformes que nous connaissons dans la Fonction Publique en terme de statut et des rémunérations : PPCR et RIFSEEP. Pour la CGT, la démarche est la même : la destruction des garanties collectives pour favoriser la précarisation et l'individualisation. Par nos pétitions, les journées de grève des 8 octobre 2015 et 26 janvier 2016, la CGT Finances Publiques a engagé la lutte contre ces réformes régressives. Nous inscrivons la journée de grève du 31 mars dans la

continuité. Le gouvernement doit retirer ces réformes et reprendre le chemin de la discussion et de la négociation avec les Organisations Syndicales.

Nous tenons aussi à évoquer la provocation lamentable de l'augmentation du point d'indice annoncée par la Ministre de la Fonction Publique : après 6 ans de blocage, 1,2 % en 2 fois (juillet 2016 et février 2017), c'est totalement inacceptable. Les fonctionnaires méritent plus que quelques piécettes, alors que leurs charges de travail explosent et qu'ils sont de moins en moins nombreux pour y faire face. La CGT exige une augmentation immédiate du point d'indice permettant de rattraper les pertes de pouvoir d'achat et de reconnaître les qualifications des personnels.

A noter également, une autre provocation annoncée : le plan de qualification ministériel 2016 avec seulement 150 promotions supplémentaires de C en B et 50 de B en A. Depuis 2011, le PQM a été divisé par 11 !! La CGT exige que le ministère revienne sur cette décision et augmente notablement le nombre de promotions supplémentaires pour un plan de qualification à la hauteur de l'engagement des personnels.

Les Ministres ont annoncé à la presse leur décision de mise en œuvre de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu en 2018. Le Directeur Général a réuni les Organisations Syndicales pour une communication le lendemain, ce qui illustre bien la qualité du dialogue social dans notre ministère et aux Finances Publiques. La CGT s'oppose à cette réforme majeure de notre mission. Elle n'apportera rien en terme d'efficacité fiscale et générera de nouvelles inégalités entre les salariés et les autres contribuables. Rappelons que l'impôt sur le revenu est recouvré actuellement à 99 % !! Nous dénonçons cette réforme qui va transformer les impôts des salariés en trésorerie temporaire supplémentaire pour les employeurs et le risque important de non-recouvrement, par exemple, en cas de défaillance des entreprises. Cette réforme est un prétexte supplémentaire pour supprimer des milliers d'emplois aux Finances Publiques, alors que la complexité de la mise en œuvre de la retenue à la source nécessiterait, au contraire, d'en créer. D'ores et déjà, la CGT a revendiqué l'arrêt des suppressions d'emplois et l'appel immédiat de toutes les listes complémentaires des concours.

Concernant l'ordre du jour de ce Comité Technique, la CGT Finances Publiques déplore la baisse des moyens humains mis au service de la formation professionnelle.

La CGT Finances Publiques est lasse, chaque année, de demander une réintégration systématique des heures passées dans les transports pour se rendre en formation. Les agents, de fait, sont de plus en plus réticents à partir à Lyon la veille par exemple, sans aucune compensation horaire. A quand un réel protocole appliqué à l'ensemble des agents et une note départementale !!! (comme dans la Nièvre).

Cette année était la première pour les formations des agents « défiliarisés ». Le cursus proposé automatiquement est loin d'être satisfaisant car il ne balaye pas l'ensemble des missions d'un poste. Aussi, l'agent nouvellement affecté n'a pas la totalité des connaissances pour exercer à bien ses fonctions. Il doit souvent solliciter ses collègues qui n'ont plus forcément le temps matériel pour faire du tutorat.

La CGT Finances Publiques condamne la baisse du budget. En effet, depuis de nombreuses années les dépenses sont rationalisées au maximum, avec parfois même des libertés vis à vis des procédures. Comment envisagez-vous l'avenir ? Quelles sont vos pistes d'économies, en dehors des loyers des trésoreries fermées ?

En questions diverses, la CGT Finances Publiques souhaiterait que la Direction réaffirme que la mise en place du PCR, avec installation effective des deux contrôleurs venant du SIP d'Auxerre, sera bien au 1^{er} mai 2016 (malgré la campagne d'impôt sur le revenu).

Toujours en questions diverses, la CGT Finances Publiques tient à dénoncer, outre les fermetures de trésoreries, l'augmentation de la réception des contribuables en matière de recouvrement des impôts (notamment sur Tonnerre). La Direction n'a pas suffisamment pris en compte cet aspect des fermetures en considérant que seul le secteur public local serait impacté. Les contribuables, malgré l'éloignement, continuent de se déplacer et cela pose un réel soucis pour les équipes d'accueil sous dimensionnées.